

## REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-trois à 18h15,  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	20/01/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	03/02/2023

**OBJET :****Autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) - Viaduc du Buzon****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Solène FOREST procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Ginette MOSTACHI, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Charlotte KUENTZ

**Absent(s) :**

Mme Chiara GENTY, M. Fabien VALERO, M. Eric MONTOYA, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alain BLANC, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

En 1912, les travaux de construction de la ligne ferroviaire à voie métrique dite ligne du Champsaur démarrèrent entre Gap et Corps. Le tracé entre le bassin de la Durance et le Drac passe par le col de Manse à 1268m d'altitude. Sur le territoire de la commune de Gap, elle franchissait le torrent du Buzon par un ouvrage remarquable de 130 ml, 34m de hauteur, composé de 5 voûtes plein cintre en maçonnerie. A l'arrêt des travaux puis l'abandon du projet, le viaduc du Buzon a été ouvert à la circulation des piétons et cycles.

L'ouvrage et ses superstructures sont vieillissants et ne sont plus adaptés à leur usage. Un glissement de terrain affecte la culée et les appuis de la rive gauche. Les déformations se répercutent sur le tablier.

Il a été décidé que des travaux de confortement et de modernisation du viaduc du Buzon soient entrepris pour la conservation patrimoniale de l'ouvrage et pour en améliorer les caractéristiques techniques structurelles et moderniser les superstructures.

Compte tenu de la nature du projet, de sa durée de réalisation et des sommes à engager, il est proposé de prévoir ce financement sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement.

Ce mode de gestion, particulièrement utilisé sur des projets financièrement importants et de nature pluriannuelle, permet d'adopter l'opération d'investissement dans son ensemble et de définir l'échéancier et les modalités de mise en œuvre budgétaire pour chaque exercice concerné.

Les AP/CP permettent de n'inscrire, chaque année que les crédits qui seront dépensés au cours de l'exercice. La gestion budgétaire est ainsi mieux adaptée à la réalité de l'avancée du projet.

Concernant le confortement et la modernisation du viaduc du Buzon, le plan de financement global est le suivant :

**Autorisation de programme :**

Dépenses : 2 940 000.00 € TTC  
Ressources : 2 940 000.00 € TTC

- Subventions : 1 617 000.00 €
- Autofinancement : 1 323 000.00 €

Les crédits de paiement correspondants sont les suivants :

**CP 2023 :**

Dépenses : 1 740 000.00 € TTC  
Ressources : 1 740 000.00 € TTC

- Subventions : 1 000 000.00 TTC€
- Autofinancement : 740 000.00 € TTC

**CP 2024 :**

Dépenses : 1 200 000.00 € TTC  
Ressources : 1 200 000.00€ TTC

- Subventions : 617 000.00 € TTC
- Autofinancement : 583 000.00 € TTC

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget général de chaque exercice concerné.

**Décision :**

Il est proposé aujourd'hui, sur avis favorable de la Commission des Finances du 18 janvier 2023:

**Article 1** : de créer une autorisation de programme de 2 940 000.00 € TTC pour le confortement et la modernisation du viaduc du Buzon.

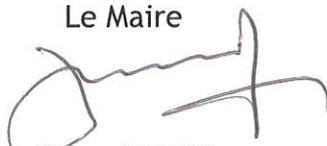
**Article 2** : d'approuver le report des crédits de paiement non consommés d'un exercice sur l'autre.

**Article 3** : de voter le montant des crédits de paiement pour les exercices 2023 et 2024 tels que décrits ci-dessus.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 39

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Alain BLANC

Transmis en Préfecture le : 03 FEV 2023

Affiché ou publié le : 03 FEV 2023